

OBJECTIFS

Cette formation s'adresse à tout professionnel désireux d'acquérir les éléments de base pour mettre en oeuvre un projet de mise en conformité avec le nouveau règlement européen GDPR. À l'issue de la formation, il aura la capacité de :

- concevoir un projet d'implémentation
- piloter une démarche de mise en conformité sur les aspects techniques

1 JRS.

PUBLIC : *Compliance officers, Risk managers, Directeurs, Responsables IT, Responsables sécurité, DPO (actuels et futurs), toute personne en charge du GDPR dans son organisation*

PRÉREQUIS : *aucun prérequis n'est nécessaire.*

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

exposé et exercices pratiques.

CONTENU DU COURS

Se préparer pour le GDPR

- Introduction au GDPR
- En pratique, comment et par où commencer ?

Mener une Analyse d'impact relative à la protection des données

- L'obligation de mener une DPIA selon le GDPR
- En pratique, quelles étapes et recommandations suivre pour mener une DPIA, etc...

Privacy by design :

- Comprendre le nouveau principe du « Privacy by design » et se préparer pour sa mise en œuvre
- Mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles

Evaluer le niveau de risque qui s'attache à ses données

- Quels critères prendre en compte ?
- Quelles conséquences à cette évaluation ?

Concevoir une infrastructure adaptée à ses besoins

- Des besoins qui varient selon le niveau de risque
- La possibilité de tenir compte des charges financière et organisationnelle engendrées par les mesures envisagées
- Les mesures techniques à envisager
- Exemples et cas pratiques

Comment réagir en cas d'intrusion ?

- Comment détecter l'intrusion et identifier l'auteur
- Comment déterminer les données concernées
- Réunir les données requises, avertir les autorités de contrôle et les personnes concernées
- Mise en situation

Mettre en place des procédures efficaces pour répondre aux demandes des personnes concernées

- Comment marquer les données concernées ?
- Automatiser les processus permettant d'accéder aux demandes des personnes concernées
- Comment garantir l'effacement des données en cas de demande ?
- Comment faciliter la portabilité des données ?
- Cas pratiques

Sessions : • 15/03/18 • 19/04/18